

Vœu relatif à une demande de moratoire sur le déploiement de la 5G dans l'attente des études sanitaires et environnementales

-Considérant que le gouvernement ouvre les enchères pour l'attribution des fréquences 5G aux opérateurs téléphoniques le 29 septembre 2020

-Considérant que les premiers services commerciaux 5G devraient être lancés à la fin de l'année 2020 ou début de l'année 2021

-Considérant, que la 5G permettrait selon les équipementiers des débits de données d'1 Gbit/s (1 gigabit par seconde) et pouvant aller dans le futur jusqu'à 10 Gbit/s, soit des débits sans commune mesure avec le débit moyen de la 4G de 40 Mbit/s (étant précisé qu'un gigabit est égal à 1000 mégabits)

-Considérant que plusieurs études démontrent que le déploiement de la 5G va augmenter massivement l'émission de gaz à effet de serre ainsi que la consommation énergétique et la consommation de ressources et terres rares nécessaires, d'une part, pour la fabrication et l'usage des équipements 5G, de nouveaux terminaux téléphoniques, d'une multitude d'objets connectés et de serveurs et, d'autre part, par les nouveaux usages induits par la démultiplication du trafic (dit « effet rebond »)

-Considérant par exemple la Chine où certains opérateurs mettent en veille la 5G car trop énergivore

-Considérant la déclaration du Président de Bouygues suivant laquelle « la première année de déploiement, la consommation énergétique de tous les opérateurs affichera une augmentation importante »

-Considérant que la 5G va entraîner l'obsolescence programmée de la fibre et des appareils fonctionnant avec la 4G – alors même que ces services sont loin d'être déployés sur l'ensemble du territoire national – entraînant un gaspillage immense de ressources

-Considérant dans ces conditions que le déploiement de la 5G est incompatible avec les stipulations de l'Accord de Paris, de la stratégie nationale bas-carbone de la France et avec l'objectif de neutralité carbone en 2050 voulu par la ville de Paris

-Considérant par ailleurs que l'ANSES affirme avoir « mis en évidence un manque important, voire une absence de données, relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels » de cette technologie, sa propre étude étant actuellement en cours

-Considérant que l'histoire récente nous a largement démontré qu'une vigilance est toujours nécessaire en matière de santé publique

-Considérant en outre que le déploiement massif d'objets connectés allant de pair avec la 5G présente un risque d'accaparement de nos données personnelles venant renforcer le pouvoir de prévision et de contrôle social des géants du numérique sur nos vies

-Considérant que la 5G est avant tout une demande des géants du numérique et des télécommunications qui veulent augmenter davantage notre temps passé derrière un écran pour nous vendre encore plus de publicité

-Considérant que la technologie devrait toujours être un moyen mis au service d'un projet de société et non une fin en soi

-Considérant que l'attribution des licences 5G n'a donné lieu à aucun débat démocratique que ce soit lors des élections présidentielles et législatives ou au Parlement alors que la 5G pose un grave problème écologique et une vraie question sanitaire et de société

-Considérant enfin que la Convention citoyenne pour le climat s'est prononcée en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G et que Madame Anne Hidalgo, Maire de Paris, a indiqué publiquement que la Ville appliquera les mesures de ladite Convention

Sur proposition d'Antoinette Kis, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- que la mairie du 6ème arrondissement se positionne en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G en attendant le résultat des études sanitaires et environnementales ;

-que ces études viennent éclairer un vrai débat démocratique, qui doit avoir lieu à l'échelle de Paris et de ses arrondissements, sur la 5 G

-que la révision de la charte parisienne de la téléphonie nécessaire pour le déploiement de la 5G à Paris ne soit engagée que lorsque les études nécessaires auront été publiées et soumises au débat démocratique mentionné ci-dessus.